

Créez et développez votre activité



© Xavier REVOLUX / Région Nord Pas de Calais - Picardie

Région
Nord Pas de Calais - Picardie

Étape 1 : Bilan de Potentiel Entrepreneurial.....	3
Étape 2 : Formation.....	4
Étape 3 : Phase accompagnement.....	5
Étape 4 : Phase financement.....	6
Étape 5 : Phase suivi post-crétion.....	7
Plateforme Extranet.....	7

Étape 1 : Bilan de Potentiel Entrepreneurial

Le parcours Picardie Pass Création débute par la réalisation d'un Bilan de Potentiel Entrepreneurial. Le BPE doit permettre au demandeur d'emploi de vérifier qu'il dispose de toutes les aptitudes nécessaires à la conduite de son projet. Réalisé par des prestataires du Conseil régional, le BPE est obligatoirement prescrit par un opérateur du réseau Accueil Information et Orientation (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, APEC...) ou un opérateur historique de la création d'entreprise (réseau ensemble aGir et Entreprendre, Chambres Consulaires,...) et l'Espace Cadre. Le Bilan de Potentiel Entrepreneurial propose des sessions collectives et individuelles sur une durée maximale de 25 heures. Il est composé de différentes phases :

- **Phase 1** : Identification des motivations pour entreprendre (confronter la volonté ou le désir de créer aux réelles motivations et aux capacités à mener à bien ce type de projet),
- **Phase 2** : Identification, appréciation et évaluation des connaissances et compétences entrepreneuriales,
- **Phase 3** : Validation de la cohérence du projet avec les atouts ou contraintes du porteur de projet,
- **Phase 4** : Définition d'un parcours adapté à la réalisation concrète du projet de création ou de reprise. Le BPE préconise des étapes adaptées et adéquates à chaque porteur de projet et l'oriente vers un organisme spécialisé dans l'accompagnement de créateurs d'entreprises et/ou vers un organisme de formation.
- **Phase 5** : Identification des pistes autres que celle de l'entrepreneuriat si le Bilan de Potentiel Entrepreneurial ne vient pas corroborer la faisabilité du projet.

Étape 2 : Formation

Le parcours Picardie Pass Création offre au porteur de projet un parcours adapté à ses besoins en lui donnant la possibilité de suivre des formations complémentaires préconisées par le BPE. Par le biais de ces formations, le porteur de projet acquiert les compétences et les savoir-faire nécessaires à la concrétisation de son projet.

Pour mener à bien ses démarches et identifier les organismes de formation, le porteur de projet est conseillé et accompagné par un partenaire régional. Il identifie les structures capables de délivrer les formations et aide le porteur de projet à formaliser son dossier de demande de formation.

Cette formation générale ou spécifique (qualifiante ou non) qui est en lien avec le projet de l'entrepreneur peut-être prise en charge financièrement par la Région (PPA).



Étape 3 : Phase accompagnement

Cette étape permet au porteur de projet de concentrer ses efforts à la rédaction de son plan d'affaires (communément appelé business plan). Le processus d'élaboration du business plan permet à l'entrepreneur de structurer son projet. Le plan d'affaires démontre l'intérêt de créer, identifie les principaux risques, définit la stratégie et fixe des objectifs clairs et mesurables.

Cette étape est essentielle pour permettre au porteur de projet d'engager des négociations avec des partenaires financiers (investisseurs privés, banques ou même institutions publiques). Indispensable pour convaincre les partenaires économiques de la viabilité du projet, le business plan sera utile tout au long de la vie de l'entreprise. Véritable plan d'action stratégique et financier, le business plan est un outil de pilotage qui permet de confronter les réalisations aux prévisions. Dans le cadre du parcours Picardie Pass Création, le porteur de projet est accompagné par un opérateur spécialiste de la création d'entreprises. Il l'aide à murir son projet et à confirmer sa faisabilité technique, commerciale, humaine, financière et juridique.



Étape 4 : Phase financement

Lors de cette phase, l'entrepreneur doit évaluer les ressources dont il a besoin pour financer les investissements nécessaires au démarrage de son activité. De cette étape dépend la pérennité future de l'activité créée. Le taux de survie des entreprises en création dépend étroitement du montant des capitaux investis.

En raison de cet enjeu, la Région permet aux porteurs de projet de bénéficier de l'accompagnement de conseillers en ingénierie financière. Ces conseillers aident à construire un plan de financement réaliste dans lequel les ressources sont en adéquation avec les besoins à financer. Outre ce rôle, le conseiller oriente le porteur de projet dans la recherche de financement et joue un rôle d'intermédiation pour permettre l'équilibre du montage financier.



Étape 5 : Phase suivi post-crétion

Pour renforcer la pérennité des entreprises créées en Picardie et favoriser leur développement, la Région propose aux chefs d'entreprise un suivi pendant trois ans par un consultant.

L'accompagnement par le consultant d'une durée de 15 heures/an permet au dirigeant de bénéficier de conseils en réponse à des questions concrètes sur la conduite et la gestion de son entreprise.

Le consultant aide le dirigeant à :

- Disposer des outils pertinents pour le pilotage de l'entreprise,
- Définir et faire émerger des projets de développement,
- Anticiper les difficultés éventuelles et à mettre en place des actions correctives dans les meilleurs délais,
- Définir une stratégie commerciale, la mettre en oeuvre et mesurer son efficacité,
- Appréhender le volet social de son entreprise (recrutement, condition de travail, dialogue social...).

**Entreprendre
c'est créer de l'emploi
et participer au
développement économique
de son territoire**



www.nordpasdecalaispicardie.fr/pass-creation



UNION EUROPÉENNE

0 800 026 080 Service & appel gratuits

